

# République Française

Commune de Jallerange  
10, Grande rue  
25170 JALLERANGE  
Tél : 03 81 58 23 82

Commune de JALLERANGE

## ACCORD AVEC PRESCRIPTIONS D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR UNE MAISON INDIVIDUELLE ET/OU SES ANNEXES

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

### DOSSIER N° PC 25317 21 C0003

dossier déposé le 02/04/2021 et complété le  
25/05/2021

**Demandeur :** Monsieur Hervé SALVI

**Demeurant :** 13 rue de banne 25170 jallerange

**Projet :** la construction d'un garage ossature bois  
de 51 m<sup>2</sup> avec un auvent d'une emprise au sol de  
19.5m<sup>2</sup>

**Sur un terrain sis :** 13 rue de Banne 25170  
JALLERANGE cadastré ZN72

### SURFACE DE PLANCHER

Existante : 99,51 m<sup>2</sup>

Créée : m<sup>2</sup>

Démolie : m<sup>2</sup>

Date d'affichage de la demande en mairie : 02 AVRIL 2021

Date de notification de l'arrêté signé au demandeur :

18 JUIN 2021

Le Maire,

### Exemplaire destiné à la commune

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment son livre IV ;  
Vu la loi relative à la liberté de la création, de l'architecture et du patrimoine (LCAP) du 07 juillet 2016 ;  
Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes susvisée ;  
Vu la carte communale approuvée le 23/05/2007  
Vu les pièces complémentaires déposées le 25/05/2021  
Vu l'avis favorable de l'architecte des Bâtiments de France en date du 08/06/2021  
Vu l'avis réputé favorable du maire

Considérant que le projet porte sur la construction d'un garage ossature bois de 51 m<sup>2</sup> avec un auvent d'une emprise au sol de 19.5m<sup>2</sup> située 13 rue de Banne 25170 JALLERANGE cadastré ZN72

### ARRETE

**Article 1 :** L'autorisation faisant l'objet de la demande susvisée est accordée sous réserve du respect des prescriptions énoncées à l'article 2.

**Article 2 :** La construction sera implantée en limite séparative sans débord de toiture sur le terrain voisin et les eaux de ruissellement seront recueillies sur la propriété du demandeur et dirigées vers les installations existantes prévues à cet effet.

Fait à JALLERANGE

Le... 18 JUIN 2021  
Le maire

Gilles PINASSAUD





MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté  
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Doubs

**MAIRIE DE JALLERANGE**  
**10 Grande rue**  
**25170 JALLERANGE**

Dossier suivi par : Sophie CHABOT

Objet : demande de permis de construire

A Besançon, le 08/06/2021

numéro : pc31721c0003

adresse du projet : 13 RUE DE BANNE 25170 JALLERANGE

nature du projet : Construction garage

déposé en mairie le : 02/04/2021

reçu au service le : 07/04/2021

servitudes liées au projet : LCAP - abords de monuments historiques -  
Château - Jardin et Parc du château

demandeur :

M. SALVI HERVE  
13 RUE DE BANNE  
25170 JALLERANGE

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité du ou des monuments historiques désignés ci-dessus. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

**Après examen de ce projet, l'architecte des Bâtiments de France donne son accord.**

L'architecte des Bâtiments de France

Sophie CHABOT

En cas de désaccord avec l'architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (direction régionale des affaires culturelles) par lettre recommandée avec accusé de réception.